

C **Offices récepteurs** **C**

RU **SERVICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ** **RU**

INTELLECTUELLE (ROSPATENT)

(FÉDÉRATION DE RUSSIE)

Office récepteur compétent pour les nationaux et les résidents de :	Fédération de Russie
Langue dans laquelle la demande internationale peut être déposée :	Anglais ou russe ¹
Langue dans laquelle la requête peut être déposée :	Anglais ou russe
Nombre d'exemplaires requis sur papier par l'office récepteur :	2
L'office récepteur accepte-t-il le dépôt de demandes internationales sous forme électronique ^{2,3,4} ?	Oui, l'office accepte le dépôt sous forme électronique à l'aide du portail de dépôt en ligne ePCT
L'office récepteur accepte-t-il les requêtes en restauration du droit de priorité (règle 26bis.3 du PCT) ?	Oui, l'office applique à ces requêtes à la fois le critère du "caractère non intentionnel" et celui de la "diligence requise"
Administration compétente chargée de la recherche internationale :	Office européen des brevets ou Service fédéral de la propriété intellectuelle (Rospatent) (Fédération de Russie)
Administration compétente chargée de l'examen préliminaire international :	Office européen des brevets ⁵ ou Service fédéral de la propriété intellectuelle (Rospatent) (Fédération de Russie)
Taxes payables à l'office récepteur :	Monnaie: Rouble russe (RUB) et dollar des États-Unis (USD)
Taxe de transmission ⁶ :	RUB 1.700
Taxe internationale de dépôt ^{6, 7} :	USD 1.453
Taxe par feuille à compter de la 31 ^e ^{6, 7} :	USD 16
Réductions (selon le barème de taxes, point 4) :	
Dépôt électronique (la requête étant en format à codage de caractères) :	USD 218
Dépôt électronique (la requête, la description, les revendications et l'abrégé étant en format à codage de caractères) :	USD 328

[Suite sur la page suivante]

¹ Si la langue dans laquelle la demande internationale est déposée n'est pas acceptée par l'administration chargée de la recherche internationale (voir l'annexe D), le déposant devra remettre une traduction (règle 12.3 du PCT).

² Lorsque la demande internationale est déposée sous forme électronique conformément à, et dans la mesure prévue par, la septième partie et l'annexe F des instructions administratives, le montant total de la taxe internationale de dépôt est réduit (voir "Taxes payables à l'office récepteur").

³ Lorsque la demande internationale contient un listage de séquences présenté dans une partie distincte de la description, celui-ci doit être présenté conformément à la norme figurant à l'annexe C des Instructions administratives, c'est-à-dire selon la norme ST.25 de l'OMPI en format texte; aucune taxe additionnelle n'est due pour un listage de séquences présenté dans ce format (voir *Notifications officielles (Gazette du PCT)* du 14 mai 2009, page 83).

⁴ Pour prendre connaissance de la notification pertinente de l'office, il convient de se référer aux *Notifications officielles (Gazette du PCT)* datées du 7 janvier 2016, pages 4 et suiv.

⁵ L'office n'est compétent que si la recherche internationale est ou a été effectuée par ses soins.

⁶ Cette taxe est payable à l'office récepteur. Pour de plus amples détails, voir le site Internet de Rospatent à l'adresse suivante : <https://rospatent.gov.ru/ru/activities/inter/coop/wipo/pct/phase/duties>

⁷ Cette taxe est réduite de 90% si certaines conditions s'appliquent (voir l'annexe C(IB)).

C **Offices récepteurs** **C**
RU **SERVICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ** **RU**
INTELLECTUELLE (ROSPATENT)
(FÉDÉRATION DE RUSSIE)

[Suite]

Taxes payables à l'office récepteur (suite):	Monnaie: Rouble russe (RUB) et dollar des États-Unis (USD)
Taxe de recherche :	Voir l'annexe D(EP) ou (RU)
Taxe pour le document de priorité ⁸ :	RUB 1.700
Taxe pour requête en restauration du droit de priorité (règle 26bis.3.d) du PCT) ⁸ :	RUB 1.000
L'office récepteur exige-t-il un mandataire ?	Non
Qui peut agir en qualité de mandataire ?	Toute personne physique ou morale domiciliée en Fédération de Russie
Renonciation au pouvoir :	
L'office a-t-il renoncé à l'exigence selon laquelle un pouvoir distinct doit lui être remis ?	Oui ⁹
Cas particuliers dans lesquels un pouvoir distinct est requis :	Lorsqu'un mandataire ou un représentant commun qui n'est pas indiqué dans le formulaire de requête au moment du dépôt accomplit tout acte après le dépôt; ou en cas de doute en ce qui concerne le droit d'agir du mandataire.
L'office a-t-il renoncé à l'exigence selon laquelle une copie d'un pouvoir général doit lui être remise ?	Oui ⁹
Cas particuliers dans lesquels une copie d'un pouvoir général est requise :	Lorsqu'un mandataire ou un représentant commun qui n'est pas indiqué dans le formulaire de requête au moment du dépôt; ou en cas de doute en ce qui concerne le droit d'agir du mandataire.

⁸ Cette taxe est payable à l'office récepteur. Pour de plus amples détails, voir les points 4.9 et 4.11 dans le tableau à l'adresse suivante : <https://rospatent.gov.ru/ru/activities/dues/table> et les détails concernant le compte bancaire à l'adresse suivante : https://rospatent.gov.ru/content/uploadfiles/pr_44_pril_1.pdf

⁹ Les renoncements aux pouvoirs ne s'appliquent pas (règle 90.4.e) et 90.5.d) du PCT) lorsque le mandataire ou représentant commun présente une déclaration de retrait lors de la phase internationale (règle 90bis.1 à 90bis.4 du PCT; voir également le paragraphe 11.048 de la phase internationale).